



REGIONAL OFFICE FOR THE WESTERN PACIFIC
BUREAU RÉGIONAL DU PACIFIQUE OCCIDENTAL

COMITÉ RÉGIONAL

WPR/RC70/4 Rev. 1

Soixante-dixième session
Manille (Philippines)
7-11 octobre 2019

29 août 2019

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

RÉUNION-DÉBAT SUR LE VIEILLISSEMENT ET LA SANTÉ

Le Comité régional OMS du Pacifique occidental a approuvé, en 2013, le *Cadre régional d'action sur le vieillissement et la santé dans le Pacifique occidental (2014-2019)*, et l'Assemblée mondiale de la Santé a approuvé, en 2016, le document intitulé *Stratégie et plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé* (WHA69.3).

La période couverte par le Cadre régional actuel touchant à son terme, le Comité régional a inscrit à son ordre du jour une réunion-débat de haut niveau sur le vieillissement et la santé qui permettra aux pays de mettre en commun leurs données d'expérience sur différents stades du vieillissement de la population. Le présent document vise à faciliter le débat en donnant des informations générales sur la situation actuelle et les questions nouvelles issues de l'expérience des pays.

Les États Membres sont invités à partager leurs données d'expérience et leurs points de vue sur l'évolution du vieillissement démographique et à réfléchir à la voie à suivre, notamment à l'importance d'agir rapidement afin de se préparer aux besoins d'une société vieillissante.

1. SITUATION ACTUELLE

Comme partout ailleurs sur la planète, les populations vieillissent rapidement dans l'ensemble de la Région OMS du Pacifique occidental, qui compte également des sociétés parmi les plus âgées au monde. Au cours des dernières décennies, sous l'effet de l'augmentation de l'espérance de vie et de la diminution des taux de fécondité, les adultes de plus de 65 ans sont devenus, dans la Région, le groupe d'âge connaissant la croissance la plus rapide. La possibilité d'une vie plus longue peut s'expliquer par la rapidité du développement social et économique dans la Région, ainsi que par les innombrables succès remportés en matière de santé publique.

Les objectifs de développement durable (ODD) consistent à ne laisser personne de côté, ce qui n'est possible qu'en assurant aux aînés le meilleur état de santé et de bien-être possible. En vue de faire face à la question du vieillissement de la population et de la santé et de donner des orientations aux États Membres, le Comité régional OMS du Pacifique occidental a approuvé, en 2013, le *Cadre régional d'action sur le vieillissement et la santé dans le Pacifique occidental (2014-2019)*. Trois ans plus tard, l'Assemblée mondiale de la Santé a approuvé le document intitulé *Stratégie et plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé 2016-2020* (WHA69.3). Dans la Région du Pacifique occidental, l'OMS a aidé les États Membres à recueillir et à analyser des données factuelles facilitant la prise de décision sur le vieillissement et la santé, et appuyé les efforts que ceux-ci déploient pour renforcer leurs capacités nationales.

Les États et Territoires de la Région en sont à des stades différents de vieillissement démographique (à partir des données recueillies en 2015) :

- Sociétés âgées : celles où plus de 14 % de la population a plus de 65 ans (Australie, Hong Kong (RAS de Chine), Japon et Nouvelle-Zélande).
- Sociétés vieillissantes : celles où plus de 7 % de la population a plus de 65 ans (Chine, République de Corée, Singapour et Viet Nam).
- Les États ou Territoires qui vont devenir une société vieillissante, c'est-à-dire ceux où moins de 7 % de la population a plus de 65 ans.

(Cette classification comprend tous les autres États et Territoires de la Région.)

2. QUESTIONS NOUVELLES ISSUES DES EXPERIENCES NATIONALES

Quel que soit le stade de vieillissement démographique de chacun des États Membres, l'expérience montre qu'il est essentiel d'agir au plus vite afin de se préparer à répondre aux besoins des populations vieillissantes, et d'éviter des problèmes beaucoup plus importants à l'avenir.

2.1 Le vieillissement de la population est une tendance mondiale

Tous les pays devront inévitablement faire face au vieillissement de leur population en raison de l'amélioration de l'espérance de vie. Dans bon nombre de pays de la Région, les populations vieillissent plus rapidement en raison de la baisse des taux de fécondité. Bien que la transition vers des sociétés vieillissantes ait commencé plus tôt dans les pays à revenu élevé (notamment en Australie, au Japon et en République de Corée), elle sera plus rapide dans les autres pays de la Région et mettra en concurrence des priorités d'investissement telles que le financement des infrastructures et la réduction de la pauvreté. Compte tenu de leur marge de manœuvre limitée et de l'insuffisance de leurs ressources, les pays sont encouragés à planifier à l'avance et à mettre en œuvre les mesures voulues sans tarder.

2.2 Le vieillissement exige de grands changements sociaux

Les États Membres peuvent suivre bien des voies différentes pour obtenir les mêmes résultats à l'intention des personnes âgées : la santé et le bien-être, plutôt que la simple absence de maladie. Il est essentiel de transformer non seulement les systèmes de santé mais également l'ensemble de la société, en s'appuyant sur les données d'expérience nationales et en s'alignant sur les objectifs de développement durable. Bien se préparer au vieillissement de la population implique d'adopter une approche mobilisant l'ensemble de la société, et de nombreux pays de la Région ont, à ce jour, accompli de grands progrès en ce sens. La préparation à cette transition démographique exige la collaboration et le travail collectif d'un large éventail de secteurs, y compris des entités publiques et privées et de divers ministères. Les pays de la Région ouvrent également la voie en menant à bien des stratégies mobilisant la société tout entière. Leur expérience montre toutefois qu'il faut consacrer à cette action un temps considérable et s'assurer un engagement soutenu, notamment au moyen d'une collaboration intersectorielle, de négociations et d'activités de sensibilisation.

a. Les personnes âgées ont des besoins de santé différents

Les personnes âgées sont plus exposées aux maladies non transmissibles (MNT) et aux maladies liées à l'âge. Les pays devront donc faire face à une plus lourde charge de MNT. Face à la prédominance des maladies non transmissibles sur les maladies transmissibles, bon nombre d'entre eux devront adapter leurs systèmes de santé en matière de financement, d'installations, de systèmes d'orientation des patients

ou de ressources humaines. En ayant pour point de départ la vision d'un système de santé réorienté, les pays peuvent, au moyen d'une analyse rétrospective, planifier des objectifs à court terme centrés sur des domaines allant de la prestation de services à la formation et au financement, qui leur permettront d'adapter et de préparer progressivement leurs systèmes de santé selon des objectifs à long terme de prestation de services intégrés, axés sur le travail en équipe et adaptés aux aînés.

b. Certaines personnes âgées sont en situation de vulnérabilité sociale et souffrent d'inégalités en matière de santé

L'OMS estime qu'une personne âgée sur six dans le monde subit une forme de maltraitance (physique, verbale, psychologique/affective, sexuelle ou financière), laquelle a souvent des conséquences sur la santé et le bien-être. Il peut de ce fait être nécessaire qu'une attention particulière soit accordée aux groupes du troisième âge qui sont en butte à des iniquités en matière de santé dans l'élaboration des politiques et la planification des services.

c. Les personnes âgées ont plus de possibilités d'apporter leur contribution et d'être productives

À mesure que s'améliorera l'espérance de vie en bonne santé, les personnes âgées seront plus nombreuses à pouvoir contribuer à la société. Il s'agit là d'une occasion exceptionnelle dont les pays doivent tirer parti en concevant des systèmes de santé (et d'autres systèmes sociaux) qui apportent un soutien aux personnes qui vieillissent et leur offrent des possibilités de travailler, d'apprendre et de participer à la vie de leur communauté.

d. Les personnes âgées s'épanouissent dans les milieux communautaires

Les pays doivent donner aux communautés les moyens d'apporter un appui adapté et mutuel aux personnes âgées et de leur offrir un cadre dans lequel celles-ci peuvent trouver une place et s'épanouir. Cela importe d'autant plus que l'on assiste à une urbanisation croissante et à la diminution de la taille des familles dans bon nombre de pays, ce qui limite les possibilités dont les communautés disposent pour offrir un soutien aux aînés à un moment où ils en ont de plus en plus besoin.

2.3 Une action anticipée pour de meilleurs résultats

La prévention des MNT à un âge précoce améliore les résultats sur les plans de la santé, de la qualité de vie et de la productivité, assurant ainsi un développement durable. Il est essentiel que la communauté s'implique tôt afin d'être mieux à même de parer au risque que des tendances, telles que l'urbanisation, ne réduisent sa capacité d'appui à la population âgée. L'anticipation des besoins futurs permet de concevoir et de planifier des systèmes de santé de manière plus efficace, ce qui évitera de devoir apporter des changements plus importants et plus coûteux par la suite.